

Les éléments du salaire

Atelier 4

Mon atelier
pour
m'entraîner à...

- Décompter les heures de travail à partir d'un relevé
- Déterminer les éléments du haut et du bas du bulletin de salaire
- Calculer le montant des heures supplémentaires à 25 % et 50 %
- Calculer une prime en fonction des contraintes
- Calculer le salaire brut



Calculer le plus rapidement possible les éléments du salaire de **Pascale FRAGON!**



En complétant le décompte d'heures du mois (annexe 1)
En complétant la trame du bulletin de salaire (annexe 2)



En renseignant la page web permettant de contrôler les valeurs précédentes
« Atelier4 – Les éléments du bulletin de salaire »

» Suivre le lien ««



<https://dgxy.link/TtdxF>

Documents – Relevés du mois du salarié

NOTE de FRAIS du mois				
Employé	Date au..	Réf.	Validé par	
FRAGON Pascale	31/10/N	1609175	Responsable hiérarchique	
Nom		PU	Qté	Montant
Trajet Avion		390,00	2,00	780,00 €
Frais d'hôtel		200,00	4,00	800,00 €
Frais de restaurant		15,00	8,00	120,00 €
Trajet taxi		145,80	1,00	145,80 €
TOTAL :				2 170.20



FEUILLE DE TEMPS		FRAGON Pascale	
Semaine 40		Du 03/10/20N	au 07/10/20N
DATE	PRÉSENCE NORMALE	TOTAL FEUILLE DE TEMPS	OBSERVATION
03/10/20N	07:00	07:30	
04/10/20N	07:00	08:30	
05/10/20N	07:00	09:00	
06/10/20N	07:00	08:00	
07/10/20N	07:00	07:00	
Total des pointages	35:00	40:00	

FEUILLE DE TEMPS		FRAGON Pascale	
Semaine 41		Du 10/10/20N	au 14/10/20N
DATE	PRÉSENCE NORMALE	TOTAL FEUILLE DE TEMPS	OBSERVATION
10/10/20N	07:00	08:20	
11/10/20N	07:00	06:00	
12/10/20N	07:00	09:00	
13/10/20N	07:00	08:20	
14/10/20N	07:00	08:20	
Total des pointages	35:00	39:30	

FEUILLE DE TEMPS		FRAGON Pascale	
Semaine 42		Du 17/10/20N	au 21/10/20N
DATE	PRÉSENCE NORMALE	TOTAL FEUILLE DE TEMPS	OBSERVATION
17/10/20N	07:00	06:00	
18/10/20N	07:00	09:00	
19/10/20N	07:00	08:30	
20/10/20N	07:00	08:00	
21/10/20N	07:00	07:00	
Total des pointages	35:00	38:30	

FEUILLE DE TEMPS		FRAGON Pascale	
Semaine 43		Du 24/10/20N	au 28/10/20N
DATE	PRÉSENCE NORMALE	TOTAL FEUILLE DE TEMPS	OBSERVATION
24/10/20N	07:00	09:15	
25/10/20N	07:00	08:30	
26/10/20N	07:00	08:30	
27/10/20N	07:00	09:00	
28/10/20N	07:00	09:15	
Total des pointages	35:00	44:30	



Annexe 1– Décompte d'heures du mois

DÉCOMPTES D'HEURES					
NOM du SALARIÉ : FRAGON Pascale					
Mois dernier	Heures normales	Heures réelles	Différence	H.S. 125 %	H.S. 150 %
Semaine 40	35,00	40,00	05,00	05,00	00,00
Semaine 41	35,00	39,50	04,50	04,50	00,00
Semaine 42	35,00	38,50	03,50	03,50	00,00
Semaine 43	35,00	44,50	09,50	08,00	01,50
TOTAUX	140,00	162,50	22,50	21,00	01,50
Autres : versement d'un acompte 200,00 € le 15 du mois - Avantage en nature 190 €					

DÉCOMPTES D'HEURES					
NOM du SALARIÉ : FRAGON Pascale					
Mois dernier	Heures normales	Heures réelles	Différence	H.S. 125 %	H.S. 150 %
Semaine 40	35:00	40:00	05:00	05:00	00:00
Semaine 41	35:00	39:30	04:30	04:30	00:00
Semaine 42	35:00	38:30	03:30	03:30	00:00
Semaine 43	35:00	44:30	09:30	08:00	01:30
TOTAUX	140:00	162:30	22:30	21:00	01:30
Autres : versement d'un acompte 200,00 € le 15 du mois - Avantage en nature 190 €					



Annexe 2– Trame du bulletin de salaire

NOM du SALARIÉ : FRAGON Pascale		Période du 1/10/N au 31/10/N		
Taux prime d'ancienneté	10 %	Date d'ancienneté du salarié	1/02/20N-5	
ÉLÉMENTS	NOMBRE Ou BASE	TAUX ou %	MONTANT à AJOUTER	MONTANT à DÉDUIRE
SALAIRE de BASE	151,67	11,50	1 744,21	
H.S. à 125 %	21,00	14,38	301,98	
H.S. à 150 %	1,50	17,25	25,88	
Prime d'ancienneté	1 744,21	0,03	52,33	
Avantages en nature			190,00	
MONTANT du SALAIRE BRUT SOUMIS à cotisations sociales			2 314,40	
<i>Cotisations sociales</i>				
MONTANT NON SOUMIS à cotisations sociales			MONTANT à AJOUTER	MONTANT à DÉDUIRE
Remboursement des frais professionnels			1 845,80	
Reprises des avantages en nature				190,00
Acompte				200,00